

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>Activité 1 : Formalisation prévisionnelle des moyens techniques, artistiques et financiers d'un projet audiovisuel ou cinématographique lors de sa phase de développement</p> <p>A.1. Conduite de l'étude de faisabilité d'un projet audiovisuel et/ou cinématographique en collaboration étroite avec le producteur et le réalisateur : identification et formalisation des besoins et des choix techniques, humains, logistiques et artistiques au moyen de documents spécifiques essentiels à la fabrication réussie d'un projet audiovisuel.</p>	<p>C.1.1. Analyser le scénario d'un projet de production audiovisuelle et/ou cinématographique, sous l'autorité du producteur et du réalisateur, au travers d'un dépouillement par séquence, en mettant en évidence les contraintes temporelles (marqueurs temps, préminutage, ...) et les besoins techniques, humains et artistiques indispensables au projet (décors, costumes, effets spéciaux, matériels, rôles, ...) pour contribuer à l'élaboration du plan de travail prévisionnel.</p>	<p>Projet E.1.1. Mises en situation professionnelles simulées écrite et orale individuelles.</p> <p>Épreuve écrite À partir du contexte fictif d'un projet audiovisuel ou cinématographique, le candidat constitue un dossier de production prévisionnel. Il :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dépouille le scénario du projet <i>Compétence C.1.1</i> - élabore le rétroplanning prévisionnel <i>Compétence C.1.2</i> - rédige le plan de travail prévisionnel <i>Compétence C.1.3</i> 	<p>CR1. Le dépouillement du scénario est formalisé selon les standards professionnels. Les caractéristiques (format, genre, ...), les contraintes (techniques et temporelles), les intentions stylistiques et esthétiques sont identifiées avec justesse et discernement. L'analyse réalisée est synthétique et minutieuse. Les éléments temporels clés du projet sont identifiés avec rigueur (événements importants, transitions, changements de ton, ...). Le préminutage de chaque séquence est précis et la durée du film est correctement estimée. La totalité des ressources nécessaires à la production du film est reportée avec soin par secteur (mise en scène, machinerie, rôles, décors, ...) dans les cases prévues du dépouillement. Les subtilités narratives du scénario (arc narratif des personnages, intrigue, chronologie des séquences, ...) sont comprises et détaillées.</p>
	<p>C.1.2. Elaborer un rétroplanning prévisionnel en décomposant les tâches des différentes équipes pour chaque étape de production (développement, préparation, tournage et postproduction) dans un tableur en partant de la date finale de livraison (PAD) pour assurer une gestion efficace du temps et des échéances.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - devise les besoins en ressources humaines, matérielles et logistiques <i>Compétence C.1.4</i> - propose des mesures de réduction de l'impact carbone <i>Compétence C.1.5</i> - liste les sources de financement potentielles <i>Compétence : C.1.6</i> 	<p>CR2. Le rétroplanning précise avec justesse le temps de travail nécessaire pour chaque collaborateur (réalisateur, producteur, comédiens, techniciens, administratifs, chefs de postes ...) lors des étapes clés indispensables à la programmation du projet. Les tâches à réaliser pendant les différentes étapes de production du projet sont recensées avec exhaustivité et réparties par équipe et par phase (développement, préparation, tournage et postproduction). Elles sont planifiées avec clarté et logiques en fonction des interdépendances (logistique, chronologique, importance, ...) et des échéances (points de contrôle et date finale de livraison).</p>

	<p>C.1.3. Rédiger le plan de travail prévisionnel, sur un support adapté, en répartissant les ressources définies dans le dépouillement (techniques, humaines, artistiques, ...) pour les différentes périodes de tournage et d'un film et en respectant les conventions collectives des secteurs de l'audiovisuel et du cinéma en vigueur pour établir le devis prévisionnel.</p>	<p>- réalise le plan de financement <i>Compétence C.1.7</i></p> <p>Épreuve orale Le candidat présente et argumente ses écrits à l'oral devant un jury évaluateur indépendant.</p> <p>La présentation orale est suivie d'un moment de questions/réponses entre le jury et le candidat.</p>	<p>Les données (temps de travail, ressources, lieux, dates, ...) indiquées dans le tableur sont faciles à lire et à comprendre.</p> <p>CR3. Les besoins en personnel, accessoires, décors, etc. tiennent compte des données du dépouillement prévisionnel. Ils sont répartis avec justesse selon les secteurs (acteurs, figurants, armes, ...) pour chaque journée de tournage.</p> <p>Le temps de travail est correctement estimé pour chaque séquence de tournage. Le rythme de travail des équipes (heures supplémentaires, jours de carence,...) respecte les conventions collectives de la profession.</p> <p>Les informations rédigées dans le plan de travail sont synthétiques et claires.</p> <p>La planification prévisionnelle du projet tient compte des contraintes identifiées dans le rétroplanning et garantit une livraison de la matière visuelle et sonore à la postproduction dans les délais prévus.</p>
<p>A.2. Estimation des coûts prévisionnels des différentes étapes d'une production audiovisuelle ou cinématographique (développement, préparation, tournage et postproduction) conformément aux normes de l'industrie et aux exigences du projet.</p>	<p>C.1.4. Etablir un devis prévisionnel en s'appuyant sur les documents spécifiques préétablis (plan de travail, rétroplanning, ...) et en respectant le devis type CNC et les réglementations juridiques en vigueur pour estimer la viabilité financière du projet.</p>		<p>CR4. Les neuf postes du devis type CNC (charges sociales, décors, costumes, transports, postproduction, ...) sont chiffrés avec exactitude dans le devis prévisionnel du projet.</p> <p>Le devis reprend méticuleusement l'ensemble des informations indiquées dans les divers documents de travail (rétroplanning, plan de travail ...). Les coûts sont optimisés par une ventilation judicieuse des dépenses par poste.</p> <p>Les exigences règlementaires (CNC, Ecoproduction ...), juridiques (droit d'auteur, convention collective, ...) et sociales (conditions de travail, rémunération, ...) propres à l'industrie audiovisuelle ou cinématographique sont exploitées avec rigueur dans la rédaction du devis prévisionnel.</p> <p>Le devis établi respecte les contraintes budgétaires (salaire des comédiens, prix du matériel ...)</p> <p>Les risques financiers (dépenses imprévues et frais généraux) liés à la réalisation et à la finalisation du projet sont anticipés. Le prévisionnel du coût total</p>

	<p>C.1.5. Identifier les principaux secteurs générant des émissions de gaz à effet de serre (transport, restauration, énergies, décors, gestion des déchets, stockage des données, ...) selon les exigences du CNC et en utilisant un outil de calcul homologué par l'industrie audiovisuelle pour contribuer à une stratégie de réduction de l'impact carbone adaptée au projet audiovisuel ou cinématographique.</p>		<p>estimé pour l'ensemble du projet démontre sa viabilité.</p> <p>CR5. L'outil d'estimation carbone d'une production audiovisuelle ou cinématographique choisie est reconnu par le secteur et répond à la réglementation du CNC. La totalité des ressources à mobiliser indiquées dans le devis prévisionnel est répertoriée avec justesse dans les catégories prédéfinies par l'outil utilisé (moyens techniques, postproduction, déplacements, régie, ...) et pour chaque étape de production (préproduction, tournage, postproduction). Les indicateurs relatifs aux flux physiques (surface, temps.humain, volume, kilowattheure, kilogramme, distance kilométrique, etc.) et aux flux monétaires (€, \$, £, ...) pour les différentes lignes du devis concernées sont estimés avec précision et déterminent le bilan carbone prévisionnel de la production. Les recommandations pour la réduction de l'impact carbone du projet sont formulées avec discernement au producteur et au réalisateur et respectent la démarche d'écoproduction exigée par le secteur (énergies et matériaux utilisés, déplacements, lieux de tournage, déchets, ...)</p>
<p>A.3. Recherche de potentielles sources de financement en fonction de l'identité (genre, cible, ...) d'un projet audiovisuel ou cinématographique, de la ligne éditoriale des financeurs et du type de diffusion.</p>	<p>C.1.6. Identifier les critères des financeurs (identité et format du projet, diversité culturelle, démarche d'écoproduction, ...) en analysant leurs lignes éditoriales et leurs obligations (sociales, légales et environnementales) pour cibler les sources de financement appropriées (institutions publiques, organismes privés, fonds audiovisuels, sociétés de production et de distribution, ...) au projet.</p>		<p>CR6. La diversité des guichets et financements dans l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel (aides et subventions publiques, financements privés, diffuseurs, financements participatifs, ...) est prise en compte de manière exhaustive par une analyse fine de l'écosystème de production. Les sources de financement ciblées sont appropriées aux caractéristiques artistiques du projet (choix des comédiens, des modalités de prises de vues, ...), aux exigences légales du secteur audiovisuel et</p>

			<p>cinématographique (conventions collectives, cessions de droits d'auteur, ...) et environnemental (écoproduction).</p> <p>Les financeurs envisagés pour la production audiovisuelle sont sélectionnés avec rigueur et discernement. Ils sont listés dans le dossier de production avec leurs critères, valeurs et obligations.</p>
	<p>C.1.7. Établir un plan de financement de type CNC à partir des éléments indiqués dans le devis prévisionnel en tenant compte de l'écosystème de la production audiovisuelle (aides publiques, subventions, coproduction, production, diffuseurs, ...) pour contribuer à l'obtention des fonds nécessaires à la réalisation du projet et garantir sa viabilité.</p>		<p>CR7. Les éléments indiqués (les montants des aides, les avances sur recette ...) dans le plan de financement du projet audiovisuel ou cinématographique sont complétés avec exhaustivité et réalisme.</p> <p>Le plan de financement répond correctement à tous les critères imposés (artistiques, légaux, environnementaux ...) par les financeurs ciblés et aux usages professionnels.</p> <p>Les postes de coûts identifiés dans le devis prévisionnel sont pris en compte dans leur entièreté dans le plan de financement et permettent d'établir précisément les aides financières nécessaires par catégorie (producteur, coproducteur, aides sélectives, SOFICA, Minimum Garanti, ...).</p> <p>Les financeurs et le montant des fonds associé sont clairement ciblés et répartis dans le plan de financement.</p> <p>Les recettes ultérieures du film et son « négatif » sont analysés avec justesse dans le plan de financement.</p> <p>Le budget total estimé du projet démontre sa viabilité financière.</p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>Activité 2 : Dimensionnement et contractualisation des ressources matérielles et humaines du tournage d'un projet audiovisuel ou cinématographique</p> <p>A.1. Optimisation des besoins techniques, matériels et humains en fonction du budget final du projet audiovisuel ou cinématographique et des exigences du commanditaire et des diffuseurs.</p>	<p>C.2.1. Adapter au réel les besoins en ressources humaines et techniques prédéfinis dans le dépouillement et le budget prévisionnels en adoptant une démarche d'écoproduction et en rééquilibrant les enveloppes budgétaires de chaque poste du devis (salaires techniciens, charges sociales, matériel technique, ...) pour ajuster le plan de travail et préserver l'intégrité artistique de la production audiovisuelle ou cinématographique.</p>	<p>Projet E.2.1. Mises en situation professionnelles simulées écrite et orale individuelles.</p> <p>Épreuve écrite À partir du contexte fictif d'un projet audiovisuel ou cinématographique, le candidat constitue un dossier de production après validation des fonds financiers obtenus. Il :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ajuste le plan de travail <i>Compétence C.2.1</i> - budgétise les exigences de diffusion du projet <i>C.2.2</i> - cartographie les compétences et les aptitudes des différents collaborateurs du projet <i>Compétence C.2.3</i> 	<p>CR1. L'ajustement au réel des coûts budgétaires du projet (matériel, humain ...) est utile et adapté aux déroulements des séquences. La vision artistique globale est respectée.</p> <p>L'estimation des besoins en ressources humaines d'une équipe de tournage est ajustée à la charge de travail (nombre de figurants insuffisants, heures supplémentaires, ...) du projet et au budget final alloué.</p> <p>Le plan de travail recense avec exhaustivité les modifications matérielles et humaines. Le document est clairement rédigé et accessible à tous.</p> <p>L'adaptation des besoins en ressources humaines, techniques et matérielles est prise en compte avec exactitude dans les calculs au réel du projet.</p> <p>Les ressources à optimiser sont identifiées et réajustées avec pragmatisme. Le respect budgétaire est garanti.</p> <p>Le coût du projet audiovisuel ou cinématographique intègre correctement la charte d'écoproduction du CNC.</p>
	<p>C.2.2. Budgéter les coûts associés aux normes imposées par le cahier des charges des diffuseurs (format image, livraison des mix sonores, stockage des données, ...) en proposant une nouvelle répartition des différentes dépenses pour respecter les exigences de diffusion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - rend des comptes à l'écrit de ses négociations effectuées auprès du personnel administratif, technique et artistique du projet <i>Compétence C.2.4</i> - élabore les documents contractuels du personnel recruté. <i>Compétence C.2.5</i> 	<p>CR2. L'enveloppe dédiée aux coûts des exigences de diffusion est correctement calculée.</p> <p>Les moyens techniques, matériels et humains permettant de répondre aux exigences de diffusion sont répartis avec justesse dans les postes de dépenses du projet.</p> <p>La nouvelle répartition des moyens (techniques, matériels, ...) permettant de répondre aux exigences de diffusion est respectueuse des attentes indiquées dans le cahier des charges du projet.</p> <p>L'optimisation des coûts effectuée sur l'ensemble</p>

		<p>- actualise la liste du matériel et des lieux de tournage transmis par les chefs de poste en fonction de leur disponibilité <i>Compétence C.2.6</i></p> <p>- formalise à l'écrit les autorisations de tournage, les commandes de matériel <i>Compétence C.2.7</i></p>	<p>du projet répond efficacement aux attentes des diffuseurs indiquées dans le cahier des charges. La nouvelle proposition de répartition des coûts démontre d'un équilibre optimal entre les normes de diffusion exigées par le commanditaire et les ressources financières disponibles sur le projet.</p>
<p>A.2. Établissement des contrats du personnel administratif, technique et artistique, après avoir procédé au recrutement et à la négociation des contrats de travail, des droits d'auteur et des droits à l'image dans le respect des conventions collectives de l'audiovisuel ou du cinéma et de la réglementation en vigueur.</p>	<p>C.2.3. Recruter, en collaboration avec le réalisateur et les chefs de poste, le personnel administratif, technique et artistique au regard des besoins en compétences et aptitudes professionnelles à mobiliser en établissant une cartographie des compétences pour constituer une équipe inclusive permettant de réaliser le projet dans les limites fixées par le cahier des charges (temporelles, financières et artistiques).</p>	<p>- ajuste au réel les ressources humaines, matérielles dans le devis opérationnel <i>Compétence C.2.8</i></p> <p>- produit le plan de trésorerie du projet cinématographique ou audiovisuel <i>Compétence C.2.9</i></p> <p>Épreuve orale Le candidat présente et argumente ses écrits à l'oral devant un jury évaluateur indépendant.</p>	<p>CR3. La cartographie des compétences et des aptitudes prennent en compte la totalité des contraintes et conditions de tournage du projet audiovisuel. Les moyens humains proposés sont dimensionnés avec réalisme. Les choix sont argumentés et justifiés. Les compétences décrites (savoirs, savoir-faire et savoir-être) de chaque collaborateur sont inclusives. Elles permettent un recrutement adapté aux exigences artistiques et techniques décrites dans le dépouillement. Le calcul des charges spécifiques aux ressources humaines est correctement effectué et correspond à l'enveloppe budgétaire dédiée.</p>
	<p>C.2.4. Négocier les contrats du personnel administratif, technique et artistique (salaires, défraiements, disponibilités, ...) et les cessions de droits d'auteur (minimum garanti, échancier de paiement, redevances, ...), en rendant des comptes écrits de ses négociations auprès du producteur, pour garantir les exigences budgétaires et juridiques en vigueur (conventions collectives, droit du travail, droit de propriété intellectuelle, droit à l'image).</p>	<p>La présentation orale est suivie d'un moment de questions/réponses entre le jury et le candidat.</p>	<p>CR4. Les comptes-rendus écrits décrivent avec précision les négociations des éléments clés tels que le minimum syndical, les défraiements et les disponibilités des salariés. Le choix du format adopté pour les comptes-rendus de prises de décisions est accessible à tous. Ils détaillent avec exhaustivité le personnel administratif, technique et artistique recruté et les négociations effectuées. Les éléments de négociation remontés au producteur démontrent des négociations équitables entre les intérêts du personnel et les limites du budget prévu dans le devis du projet. Les exigences juridiques (conventions collectives, droits du travail, propriété intellectuelle, ...) en vigueur ont correctement appliquées lors des</p>

	<p>C.2.5. Formaliser les contrats de travail, les déclarations préalables à l'embauche et les cessions de droit d'auteur au moyen d'outils adaptés (excel, logiciel spécialisé, ...) en ajustant les termes du contrat sur la base des négociations effectuées en amont pour garantir le cadre légal et réglementaire de la fabrication du projet audiovisuel.</p>		<p>négociations contractuelles et des cessions de droits d'auteur.</p> <p>CR5. Le logiciel choisi est adapté à la formalisation des contrats. Les documents rédigés sont clairs et lisibles de tous.</p> <p>Les déclarations préalables à l'embauche des salariés sont effectuées dans les délais légaux et réglementaires.</p> <p>Les contrats de travail sont rédigés de façon structurés. L'ensemble des informations nécessaires à leur élaboration sont présentes (fonctions, salaires, horaires ...).</p> <p>Les contrats de travail sont ajustés avec précisions suite aux négociations préalablement effectuées.</p> <p>Les contrats de travail sont ajustés avec précision à la suite des négociations préalablement effectuées.</p> <p>Le droit du travail et les conventions collectives de l'industrie audiovisuelle en vigueur sont appliqués avec rigueur dans les déclarations préalables à l'embauche et dans la rédaction des contrats de travail.</p> <p>Les obligations de propriétés intellectuelles sont correctement appliquées et adaptées aux cessions de droits d'auteur. Les obligations de propriété intellectuelle sont correctement appliquées et adaptées aux cessions de droits d'auteur.</p>
<p>A.3. Gestion logistique et administrative des moyens matériels et techniques indispensables à la bonne mise en œuvre du projet audiovisuel (caméras, machinerie, lieux de tournage, ...) conformément aux contraintes artistiques et budgétaires données par les différentes parties prenantes de la production (chefs de poste, réalisateur, producteur, ...) et selon les normes juridiques en vigueur.</p>	<p>C.2.6. Vérifier la disponibilité du matériel technique (caméras, machinerie, décors, ...) et des lieux de tournage (studio, extérieurs, ...) nécessaires à la réalisation du projet audiovisuel en vue de leur acquisition, location ou réservation, en conformité avec les listes de matériel, de décors par séquence et le plan de travail, en sollicitant les autorités concernées et/ou les fournisseurs et prestataires appropriés au sein de son réseau et en ajustant les moyens matériels en cas d'indisponibilité pour respecter les contraintes artistiques et budgétaires de la production.</p>		<p>CR6. Le matériel à mobiliser (caméras, décors, ...) dans le cadre du projet est analysé avec précision au travers des listes de matérielles fournies. Les besoins sont répertoriés en fonction des séquences du tournage et avec exhaustivité dans un outil de suivi adapté.</p> <p>Le matériel réservé démontre de son adéquation avec le budget prévisionnel du projet.</p> <p>Les lieux de tournage sont repérés et répondent précisément aux exigences artistiques recensées dans le dépouillement.</p> <p>La complétude de la liste du matérielle nécessaire à la réalisation de la production est démontrée.</p>

			<p>L'annuaire spécifique à l'industrie audiovisuelle et du cinéma (Bellefaye) est exploité avec efficacité. Les fournisseurs, prestataires, loueurs et autorités sont ciblés avec pertinence.</p> <p>Les listes du matériel transmises par les différents chefs de poste sont actualisées lors des éventuels ajustements (indisponibilité du matériel, des décors, des lieux de tournage, ...). Les listes du matériel transmises par les différents chefs de poste sont actualisées lors des éventuels ajustements (indisponibilité du matériel, des décors, des lieux de tournage, ...).</p>
	<p>C.2.7. Rédiger les documents administratifs et juridiques liés à l'acquisition, location ou réservation du matériel (bon de commande) et des lieux de tournage (demande d'autorisation de tournage) en respectant les obligations des parties prenantes (fournisseurs, prestataires de services, propriétaires des lieux) pour garantir la conformité avec les normes légales et réglementaires en vigueur.</p>		<p>CR7. Le dossier de demande d'autorisation de tournage transmis aux territoires concernés est complet (budget estimé, dates et heures de tournage, nombre de jours prévus, attestation d'assurance tournage, nombre de véhicules ...). Le dossier de demande d'autorisation de tournage transmis aux territoires concernés est complet (budget estimé, dates et heures de tournage, nombre de jours prévus, attestation d'assurance tournage, nombre de véhicules, ...).</p> <p>Les spécificités de tournage (armes à feu, prises de vue aériennes, trains et gares, ...) sont identifiées et les demandes d'autorisation sont adaptées en conséquence.</p> <p>La demande d'autorisation de tournage auprès des autorités référentes (mairie, préfecture de police, conseil départemental, ...) a correctement été anticipée.</p> <p>Les commandes de matériel professionnel sont conformes aux listes de matériel validées en amont avec les chefs de poste.</p> <p>Les documents contractuels rédigés préservent les droits et intérêts de toutes les parties impliquées en cas de litige.</p>

<p>A.4. Préparation administrative de la gestion budgétaire d'une production audiovisuelle (optimisation des ressources, maîtrise des coûts, planification des mouvements financiers, ...).</p>	<p>C.2.8. Actualiser le devis détaillé du projet en organisant les moyens techniques, humains, matériels, logistiques et administratifs dans le format imposé par le secteur, le commanditaire ou les plateformes de production étrangère, pour déterminer les coûts effectifs de la production et garantir l'équilibre budgétaire.</p>		<p>CR8. Les ajustements financiers techniques, humains, matériels et logistiques sont retranscrits de manière exhaustive et méticuleuse dans le devis prévisionnel type CNC. Les éléments centralisés dans le devis répondent aux exigences du secteur et des spécificités imposées par les commanditaires. Les données chiffrées remplies et les totaux indiqués sont fiables. La ventilation des dépenses est correctement appliquée sur les neuf postes du devis type CNC (charges sociales, décors, costumes, transports, postproduction, ...). Les nouveaux coûts effectifs sont optimisés par une ventilation judicieuse des dépenses par poste. La stabilité financière globale du projet est respectée et démontrée.</p>
	<p>C.2.9. Etablir un plan de trésorerie, de type CNC, en s'appuyant sur les contrats, les négociations effectuées auprès des différents financeurs, le devis et le plan de travail, en anticipant et en estimant les mouvements financiers hebdomadaires (encaissements et décaissements) pour échelonner et optimiser les dépenses en vue d'emprunter de l'argent auprès de partenaires financiers.</p>		<p>CR9. Les différentes sources de financement du projet (investisseurs, subventions publiques, partenariats, ...) sont clairement identifiées. La totalité des encaissements et décaissements du projet est répertoriée et détaillée avec exactitude dans un tableau conforme aux exigences réglementaires du secteur professionnel de l'audiovisuel et du cinéma. Le tableau est complété de façon claire et précise pour l'ensemble des parties prenantes. Les décalages entre les délais de paiement accordés par les fournisseurs (décaissements) et ceux accordés par les financeurs (encaissements) sont judicieusement anticipés dans l'échelonnement des dépenses. Les dates des flux entrants et sortants sont indiquées en fonction des étapes du projet (préparation, tournage, postproduction). Le calcul du solde de trésorerie net permet clairement d'identifier les sommes à emprunter sur des périodes précises.</p>

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>Activité 3 : Suivi des étapes stratégiques de la postproduction et de la livraison du projet audiovisuel ou cinématographique</p> <p>A.1. Préparation des outils d'organisation administrative et financière des différentes étapes de la postproduction garantissant la livraison du projet</p>	<p>C.3.1. Concevoir le workflow technique de la postproduction d'un projet audiovisuel ou cinématographique, au moyen d'un outil numérique ou logiciel adapté, en définissant les contraintes de mise en œuvre des normes d'images et de sons demandées par les diffuseurs, pour anticiper leurs impacts sur les étapes de préparation et de tournage et garantir la qualité et la conformité du livrable.</p>	<p>Projet E.3.1. Mises en situation professionnelles simulées écrite et orale individuelles.</p> <p>Épreuve écrite À partir du contexte fictif d'un projet audiovisuel ou cinématographique, le candidat constitue un dossier de postproduction. Il :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conçoit le workflow technique <i>Compétence C.3.1</i> - élabore le rétroplanning de la postproduction <i>Compétence C.3.2</i> - établit et actualise un tableau de suivi des lieux à réserver et des moyens humains à mobiliser <i>Compétence C.3.3</i> - ajuste au réel la répartition des dépenses de postproduction dans le plan de trésorerie <i>Compétence C.3.4</i> - réalise un bilan comptable de postproduction <i>Compétence C.3.5</i> 	<p>CR1. L'outil ou logiciel de pilotage choisi est adapté au suivi opérationnel de la postproduction et inclusif.</p> <p>Les normes d'images et de sons sont identifiées avec précision dans le cahier des charges des diffuseurs et sont prises en compte dans la définition organisationnelle globale du projet (préparation, tournage, postproduction). Les impacts techniques, organisationnels et logistiques engendrés par les exigences des diffuseurs (normes sons, formats images, espace de stockage, ...) sur la réalisation du projet sont anticipés avec rigueur dans les phases de préparation et de tournage. Les incompatibilités techniques sont évitées et les fichiers (images et sons) issus du tournage sont conformes aux contraintes de diffusion et garantissent la qualité et l'exploitation du livrable.</p> <p>Le workflow technique décompose chaque étape de postproduction (réception des rushes, montage, montage son, mixage, étalonnage, ... jusqu'à la livraison du PAD) avec précision.</p> <p>L'enchaînement des étapes de postproduction est performant et garantit la livraison du projet dans les délais impartis.</p> <p>L'organisation de la postproduction prend en compte le rétroplanning général du projet et permet l'optimisation des moyens techniques disponibles. Elle respecte le budget prévu dans le plan de trésorerie.</p>

	<p>C.3.2. Elaborer le rétroplanning de la postproduction au moyen d'un logiciel adapté, en organisant les différentes étapes techniques (montage, montage son, étalonnage, effets spéciaux, ...) et en répartissant les besoins humains, matériels, logiciels et artistiques nécessaires à la fabrication du projet et en tenant compte des situations de handicap, pour piloter les techniciens (monteur, mixeur, étalonneur, ...) et assurer le respect des délais de livraison définis par les diffuseurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - planifie les étapes de contrôle artistique <i>Compétence C.3.6</i> - compose la liste des informations à intégrer dans le générique <i>Compétence C.3.7</i> - rend compte de la conformité technique des livrables <i>Compétence C.3.8</i> <p>Épreuve orale Le candidat présente et argumente ses écrits à l'oral devant un jury évaluateur indépendant.</p> <p>Il explique ses difficultés et les solutions apportées dans la supervision des différentes étapes de postproduction.</p>	<p>CR2. Le choix du logiciel utilisé est judicieux. Le rétroplanning détaille les étapes de postproduction de manière exhaustive. Elles sont planifiées avec logique.</p> <p>La totalité des ressources mobilisées (noms des collaborateurs, missions, horaires, matériels, lieux, ...) intégrées dans le logiciel est claire et facile à lire. Les informations sont réparties avec discernement en fonction des étapes de postproduction.</p> <p>L'estimation du temps de travail est juste.</p> <p>Les tâches de chaque technicien (monteur, mixeur, étalonneur, ...) sont hiérarchisées et claires. Leur formalisation permet un maximum d'autonomie et garantit une livraison du projet dans les délais impartis.</p> <p>Les modalités d'accès et/ou aménagements spécifiques mis en place par la production pour le personnel en situation de handicap sont précisées (poste PMR, rampe d'accès, ascenseurs, ...).</p>
<p>A.2. Réajustement des moyens logistiques (matériels, techniques, humains) et évaluation des données financières liées à la postproduction après la réalisation du tournage du projet audiovisuel ou cinématographique</p>	<p>C.3.3. Réserver les lieux techniques (montage, mixage, étalonnage, ...) et les moyens humains indispensables aux étapes de la postproduction en renégociant après l'état des lieux financier de fin de tournage les devis auprès des prestataires et les salaires auprès des techniciens, tout en veillant aux conditions d'accueil et de travail des employés (accessibilité, sécurité, environnement, ...), et en établissant un tableau de suivi, pour éviter les dépassements et garantir la bonne fin du programme audiovisuel ou cinématographique.</p>	<p>La présentation orale est suivie d'un moment de questions/réponses entre le jury et le candidat.</p>	<p>CR3. Le tableau de suivi est structuré, facile à lire et à comprendre, et permet le suivi efficace des moyens logistiques (matériels, techniques et humains) mobilisés et à mobiliser pour chaque étape de la postproduction.</p> <p>Les ressources humaines et logistiques sont parfaitement ajustées par rapport au budget restant établi à l'issue du tournage. Elles sont optimisées sans impacter la qualité artistique du projet ni les délais de livraison. L'équilibre budgétaire est assuré.</p> <p>Les modifications apportées et les négociations réalisées sont tracées avec clarté et exhaustivité dans le tableau de suivi (lieux de travail, revue des salaires et des devis, aménagements des conditions d'accueil et d'accessibilité, critères écologiques, ...).</p>

	<p>C.3.4. Ventiler les différentes dépenses de la postproduction (techniciens, laboratoires, salles de montage, studio de mixage, étalonnage, ...) en utilisant le devis détaillé actualisé et en ajustant le plan de trésorerie préétabli pour contrôler la bonne gestion du budget.</p>		<p>CR4. Les dépenses de la postproduction (techniciens, laboratoires, salles de montage, studio de mixage, étalonnage, ...) sont parfaitement ventilées dans le plan de trésorerie en fonction des différents postes du devis concernés (personnel, postproduction, ...). Les données prises en compte proviennent du devis actualisé. Le plan de trésorerie prévisionnel est ajusté avec transparence et justesse. Il est complété conformément aux attentes des professionnels du secteur et garantit un suivi budgétaire performant. L'enveloppe budgétaire confiée est respectée et contribue à la stabilité financière du projet.</p>
	<p>C.3.5. Réaliser un bilan comptable de postproduction, conformément à la législation en vigueur, en reprenant l'ensemble des données financières (contrats, factures, salaires, ...) et en évaluant les éventuels écarts budgétaires, pour présenter à l'écrit au producteur délégué une vision globale de l'état financier de la postproduction indispensable à la reddition des comptes du projet audiovisuel ou cinématographique.</p>		<p>CR5. Le bilan comptable est strictement conforme à la législation en vigueur et respecte le modèle du plan comptable du CNC. Les données financières (contrats, factures, salaires, ...) sont recueillies de manière exhaustive pour chaque étape de postproduction (montage, mixage, étalonnage, ...) et garantissent une représentation claire des coûts engagés. Les dépenses sont conformes aux contrats et au budget préétabli. Les écarts éventuels (heures supplémentaires, location de matériel imprévue, ...) entre les prévisions budgétaires et les dépenses réelles sont calculés avec justesse et justifiés de manière détaillée. Les éventuelles solutions correctives mises en œuvre au cours de la postproduction sont argumentées.</p>
<p>A.3. Suivi des étapes clés de la postproduction et finition du projet audiovisuel ou cinématographique en vue de sa livraison aux diffuseurs</p>	<p>C.3.6. Superviser le déroulement de la postproduction en organisant des projections de contrôle à chaque étape clé de la fabrication du projet audiovisuel ou cinématographique (montage, étalonnage, mixage, ...) pour garantir la continuité du workflow et permettre au réalisateur, au producteur et aux techniciens de valider la conformité artistique.</p>		<p>CR6. Les projections de test sont intégrées au rétroplanning de manière logique en fonction des temps de fabrication de chaque étape clé de la postproduction (montage, mixage, étalonnage, ...) et synchronisées avec le workflow technique. L'organisation est performante (qualité des lieux et des dispositifs de lecture mis à disposition) et garantit de bonnes conditions de contrôle aux</p>

			<p>parties prenantes (réalisateur, producteur, techniciens) du projet.</p> <p>Le rétroplanning est ajusté en cas de besoin en fonction des retours. Les décisions de réorganisation prises sont justifiées avec professionnalisme dans le dossier de postproduction et garantissent la continuité du workflow technique jusqu'à la livraison de l'œuvre.</p>
	<p>C.3.7. Compiler l'ensemble des données indispensables à la réalisation du générique (fonctions, logos, distributeurs, financeurs, fournisseurs, musique ...) attendu par le graphiste sur un support écrit physique ou numérique, dans le respect des obligations légales et contractuelles des techniciens, des artistes et des partenaires financeurs pour le faire contrôler par le producteur délégué avant validation et diffusion auprès du grand public.</p>		<p>CR7. Les informations transmises au graphiste et au producteur délégué sont conformes aux obligations légales et contractuelles (ordonnancement des noms, taille de police, logos, ...).</p> <p>Le support écrit choisi est clair et prend en considération les éventuelles situations de handicap (structure simple, taille de police adaptée, format papier ou numérique, ...).</p> <p>La liste établie mentionne la totalité des personnes morales et physiques (personnel technique, réalisateur, artistes et personnages incarnés, partenaires financeurs, ...) ayant participé à la création de l'œuvre, des crédits musicaux et des noms des ayants droit.</p>
	<p>C.3.8. Contrôler les critères qualités image et son du livrable (formats, support de stockage, ...) en respectant les contraintes définies par les diffuseurs pour leur transmettre le « prêt à diffuser » (PAD) du projet audiovisuel ou cinématographique et garantir l'exploitation.</p>		<p>CR8. Les contrôles qualité effectués sont prouvés au travers de rapports de conformité synthétiques et précis intégrés au dossier de postproduction.</p> <p>Le fichier à livrer (incluant image et son) aux diffuseurs est vérifié avec rigueur. Il est conforme aux spécifications techniques (résolutions d'images, normes sons, cadences d'images, durée, ...) imposées par les diffuseurs.</p> <p>Le formatage du fichier est compatible avec les supports de stockage, les dispositifs de lecture et les plateformes de diffusion.</p> <p>Le PAD est exploitable et transmis aux diffuseurs selon leurs instructions. Les délais sont respectés.</p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>Activité 4 : Supervision des ressources humaines, financières et documentaires d'un projet audiovisuel ou cinématographique.</p> <p>A.1. Collaboration avec les différentes parties prenantes d'une production audiovisuelle ou cinématographique (chefs de poste, producteur, réalisateur, représentants du personnel, ...) au cours des étapes clés (préparation, tournage, postproduction) dans la conception d'outils d'organisation et de suivi logistique, humain et financier.</p>	<p>C.4.1. Coordonner les différents chefs de poste (chef opérateur, chef décorateur, ingénieur du son, ...) en collaboration avec le producteur et le réalisateur et en animant des réunions de préparation du projet et en adoptant un mode de communication universelle (support, attractivité, verbal, utilisation de la méthode facile à lire et à comprendre, ...) pour établir les différents outils d'organisation et de suivi d'une production (plan de travail, feuille de service, dépouillement, VFX, ...).</p>	<p>Projet E.4.1 : Mises en situation professionnelles simulées écrite et orale individuelles.</p> <p>Épreuve écrite À partir du contexte fictif d'un projet audiovisuel ou cinématographique, le candidat constitue, sur l'ensemble des phases de fabrication (préparation, tournage et postproduction), un dossier de production. Il :</p> <ul style="list-style-type: none"> - intègre ses documents d'organisation et de prises de décisions lors de l'élaboration et du suivi du projet avec les différentes parties prenantes (supports de réunion, plan de travail, feuille de service, dépouillement, ...) <p><i>Compétence C.4.1</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - rédige un rapport financier lié au tournage et à la postproduction <p><i>Compétence C.4.2</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - rend compte des supports de communication inclusif démontrant de la mise en œuvre de la prévention des risques et de la protection des salariés (hygiène, sécurité, environnement, accessibilité, ...) <p><i>Compétence C.4.3</i></p>	<p>CR1. La qualité d'écoute est démontrée. La communication et ses supports sont inclusifs et assertifs. Les objectifs des réunions de travail sont définis avec objectivités et permettent la prise de décision pour l'organisation du tournage et de la postproduction. Les réunions de coordination d'équipe sont planifiées en cohérence avec le rétroplanning prévisionnel de production du projet audiovisuel. Le vocabulaire employé est adapté au contexte d'un projet audiovisuel et aux spécificités des collaborateurs (handicap, interculturalité, ...). L'ensemble des arguments de chacun des protagonistes est pris en compte avec sérieux. Les outils d'organisation (plan de travail, feuille de service, dépouillement, ...) sont complétés conformément aux attentes de la profession. Ils sont clairs et précis.</p>
	<p>C.4.2. Contrôler les différentes étapes du tournage et de postproduction en sollicitant les équipes pluridisciplinaires et permettant de rédiger un rapport financier au producteur rendant des comptes sur la gestion et le suivi budgétaire pour garantir la bonne livraison du projet.</p>		<p>CR2. Le contrôle documentaire effectué auprès des équipes de tournage et de postproduction permet de recenser avec exhaustivité les factures et de suivre avec rigueur les dépenses. Le rapport financier est conforme aux normes comptables et détaille l'ensemble des coûts associés au tournage et à la postproduction en fonction des neuf postes du devis. Les coûts imprévus (demandes des collaborateurs, heures supplémentaires, conditions météorologiques ...) et les dépassements financiers sont précisés. La TVA et le coût des charges sociales (URSSAF) sont reportés dans le rapport financier. Les calculs sont justes.</p>

	<p>C.4.3. Veiller à la communication et à la prévention des risques relatifs aux conditions de travail (pénibilité, climat, ...), aux relations entre collaborateurs (violences à caractère sexuel, harcèlement sexuel ou comportements sexistes (VHSS, ...)) et aux normes d'hygiène, de sécurité, d'environnement, et d'accessibilité, en collaboration avec les représentants du personnel (syndicats, délégués, référents, ...), pour assurer un cadre de travail respectueux des salariés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - formalise les calculs des dépenses et des écarts éventuels avec le budget initial du projet et son réajustement si nécessaire <i>Compétence C.4.4</i> - établit le rendu des comptes du projet audiovisuel ou cinématographique <i>Compétence C.4.5</i> - liste l'ensemble des pièces archivées (contrats, plan de trésorerie, devis, bilan carbone final de la production, ...) et son arborescence numérique <i>Compétence C.4.6</i> - répertorie les imprévus et les dysfonctionnements rencontrés lors du tournage et de la postproduction <i>Compétence C.4.7</i> - préconise des adaptations (consignes, matériel, ...) et des solutions face aux imprévus et dysfonctionnements rencontrés (techniques, organisationnels, humains) lors du tournage et de la postproduction <i>Compétence C.4.8</i> <p>Épreuve orale Le candidat, dans sa posture de chargé de production, présente et argumente de façon critique sa méthode de supervision des étapes clés et de coordination des différentes équipes engagées de fabrication du projet cinématographique ou audiovisuel (outils de communication et de suivi de projet, nouvelle répartition du budget dans le rapport financier, prise de décisions à la suite d'imprévus, ...)</p>	<p>CR3. Les moyens de communication (feuilles de service, signalétique, vidéos, réunions, ...) sont compréhensibles et accessibles à tous (termes facile à lire et à comprendre, formats des contenus adaptés, ...).</p> <p>L'ensemble des conditions de travail inhérent aux métiers du secteur de l'audiovisuel et du cinéma (horaires de travail importants, stress, travail de nuit, travail extérieur, épuisement professionnel, exposition aux produits chimiques, ...) est répertorié avec justesse et sérieux.</p> <p>Les normes d'accessibilité aux postes de travail pour les personnes en situation de handicap sont correctement appliquées et ajustées au besoin.</p> <p>La démarche de lutte contre les VHSS est anticipée et suivie tout au long du projet audiovisuel ou cinématographique (supports de communication adaptés, réunions de prévention auprès des collaborateurs, ...).</p> <p>Les normes d'hygiène, de sécurité et d'environnement sont identifiées avec discernement et appliquées conformément à la réglementation en vigueur (Code du Travail, CCHSCT, CNC, Ecoprod, ...) pendant les différentes étapes de fabrication du projet audiovisuel (préparation, tournage et postproduction).</p> <p>Les risques liés à la sécurité des employés sont identifiés avec précision (travail en hauteur, manutention mécanique, utilisation d'une arme à feu, cascades, installations électriques, ...) en fonction des postes.</p> <p>Les mesures de prévention et de protection préconisées à l'écrit garantissent un environnement de travail sûr (port d'équipement de protection individuelle, garde-corps, distance de sécurité, ...).</p>
<p>A.2. Finalisation financière et administrative d'un projet de</p>	<p>C.4.4. Vérifier les encaissements et décaissements au réel lors des différentes étapes de production du film, en s'appuyant sur le plan de trésorerie et en calculant</p>		<p>CR4. La totalité des dépenses est correctement répertoriée et catégorisée selon les postes du devis dans le fichier de calcul. Les données</p>

<p>production audiovisuelle ou cinématographique et clôture du dossier de production.</p>	<p>au moyen d'un tableur les dépenses engagées et écarts éventuels avec le budget prévu, pour maintenir et réajuster au besoin la répartition des enveloppes budgétaires préétablies dans le devis détaillé en phase de préparation du projet.</p>	<p>Le candidat explique ses difficultés et les solutions apportées pour que la livraison du projet soit réussie.</p> <p>La présentation orale est suivie d'un moment de questions/réponses entre le jury et le candidat.</p>	<p>chiffrées correspondent fidèlement aux montants des factures et des postes du devis du projet audiovisuel.</p> <p>Le calcul des dépenses et des rentrées d'argent est effectué avec justesse et permet de justifier les variations entre les prévisions et les dépenses réelles.</p> <p>Les formules utilisées dans le tableur sont utilisées avec maîtrise et garantissent l'exactitude des totaux.</p> <p>La présentation visuelle du tableur est facile à lire et à comprendre.</p> <p>La proposition de réajustement des enveloppes budgétaires (ventilation des dépenses entre les postes du devis ou sur le modèle du plan comptable CNC, réduction du budget de certains postes, ...) est rigoureuse et efficace. Elle garantit le maintien du budget initial et limite les dépassements.</p>
	<p>C.4.5. Réaliser la reddition des comptes conformément aux normes légales et en justifiant les dépenses du projet et sa démarche de développement durable en fonction des différents postes du devis permettant la transparence et la traçabilité financière pour clôturer l'exercice de la production audiovisuelle ou cinématographique et rendre des comptes aux partenaires financiers.</p>		<p>CR5. La présentation des informations financières est claire, précise et garantit une vue d'ensemble transparente de l'état financier de la production. La totalité des dépenses réalisées et des écarts financiers survenus tout au long de la fabrication du film est justifiée avec précision. Les justifications sont argumentées avec professionnalisme (heures supplémentaires, frais imprévus, changement de lieu de tournage, ...) dans le respect des intentions artistiques, techniques et environnementales du projet.</p> <p>Les coûts liés à la production audiovisuelle (salaires des acteurs, location d'équipement, dépenses de tournage, droits d'auteur et licences, impôts, amortissement, coûts indirects, distribution, ...) sont détaillés et exhaustifs.</p> <p>Le plan comptable respecte strictement la réglementation en vigueur et les obligations envers les partenaires financiers.</p>

	<p>C.4.6. Archiver l'ensemble de la documentation administrative utilisée et recensée tout au long de la fabrication du projet (factures, devis, contrats de travail, contrats partenaires, bilans, cessions de droit, autorisations, ...) en vérifiant sa conformité légale et réglementaire et en la centralisant dans un espace de stockage numérique adapté pour permettre au producteur délégué de résoudre d'éventuels litiges futurs et de répondre à ses obligations contractuelles (auteur, distributeur, CNC, ...).</p>		<p>Les investissements liés au développement durable recensent les choix effectués et décrivent la démarche écologique du projet (gestion des déchets, optimisation des transports pour réduire les émissions de carbone, ...)</p> <p>CR6. Les ressources documentaires archivées sont centralisées de manière structurée dans un espace de stockage adapté au projet (Cloud sécurisé, coffre-fort, ...). Le moyen d'archivage garantit la confidentialité des données.</p> <p>La méthode de classement et de nommage des fichiers administratifs et des dossiers dans leur entièreté facilite la navigation dans l'arborescence numérique.</p> <p>La liste des documents archivés (contrats de travail, contrats partenaires, cession de droits, autorisation de tournage, ...) est exhaustive. Les documents archivés sont conformes aux exigences réglementaires et légales (diffuseurs, distributeurs ...).</p>
<p>A.3. Gestion des situations imprévues tout au long du processus de fabrication (préparation, tournage et postproduction) du projet audiovisuel ou cinématographique avec les collaborateurs clés impliqués (producteur, réalisateur, chefs de poste, fournisseurs ...).</p>	<p>C.4.7. Informer le producteur et le réalisateur des dysfonctionnements et imprévus en utilisant un mode de communication approprié (comptes-rendus, réunions de travail, ...) et en s'appuyant sur le rapport journalier de production rédigé par le scripte en vue de participer à la définition et la mise en œuvre de solutions créatives, techniques et organisationnelles respectueuses des intentions artistiques, environnementales et budgétaires pour réajuster le plan de travail en conséquence.</p>		<p>CR7. Le dossier de production recense les éléments imprévus (matériel en panne, arrêt maladie, changement de décors, ...) et les dysfonctionnements remontés par le scripte lors du tournage.</p> <p>Les solutions proposées pendant la réalisation du projet sont réalistes et adaptées aux problèmes rencontrés (matériels, humains, organisationnels, ...). Le respect des intentions artistiques, environnementales et budgétaires du projet audiovisuel est démontré.</p>

	<p>C.4.8. Réagir rapidement aux imprévus et dysfonctionnements opérationnels (matériels, humains et logistiques) remontés par les chefs de poste ou relevés dans les documents d'organisation du projet en sollicitant les parties prenantes concernées (les différentes équipes du projet, les fournisseurs, ...) pour trouver des solutions et ainsi garantir le déroulement de la production et la postproduction.</p>		<p>La méthode de communication adoptée (écrite ou orale) est efficace et facilite la transmission des informations au producteur.</p> <p>L'actualisation du plan de travail intègre fidèlement les décisions prises par le producteur et le réalisateur. Les données du document sont corrigées avec rigueur.</p> <p>CR8. Les dysfonctionnements et les imprévus de la mise en œuvre du projet sont rigoureusement diagnostiqués avec les parties prenantes impactées et intégrés au dossier de production. Les ressources allouées (techniques, humaines, matérielles, financières) sont dimensionnées avec justesse et permettent de résoudre les problèmes opérationnels survenus lors du tournage et de la postproduction (conditions météorologiques, changement de matériel, absence d'un personnel, studio indisponible, ...).</p> <p>Le choix des canaux de communication est performant (réunions d'équipe, appels téléphoniques, application de messagerie instantanée, affichages, mailing, ...). La diffusion des informations est efficace et adaptée à l'urgence de la situation (planning de tournage, accident de travail, panne de matériel, ...) et à l'interlocuteur.</p> <p>La mise en œuvre des mesures correctives préconisées tient compte au maximum du planning prévu.</p> <p>Les solutions retenues sont argumentées et justifiées avec une réflexion critique des actions de performance au regard du contexte de la production et démontrent d'une gestion efficace des délais et des ressources disponibles et/ou à mobiliser (humaines, matérielles et budgétaires).</p>
--	--	--	---

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>Activité 5 : Maintien de son activité professionnelle et élaboration de stratégies d'évolution dans le domaine du Cinéma et l'Audiovisuel</p> <p>A.1. Développement de son positionnement professionnel et de ses perspectives de carrière en lien avec le secteur du cinéma et de l'audiovisuel.</p>	<p>C.5.1. Élaborer son projet d'activité professionnelle dans les milieux de l'audiovisuel et/ou du cinéma, selon ses aspirations et inclinations personnelles et en évaluant les potentialités des différents secteurs (cinéma, télévision, publicité, documentaire, ...) pour déterminer et faire évoluer son positionnement tout au long de sa carrière.</p>	<p>Projet E.5.1 : Mises en situations professionnelles réelles écrites et orales individuelles.</p> <p>Épreuve écrite Le candidat rédige un dossier de projet professionnel en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définissant son positionnement professionnel et son orientation de carrière <i>Compétence C.5.1</i> 	<p>CR1. Les potentiels d'opportunité des différents secteurs (cinéma, télévision, publicité, documentaire, ...) sont identifiés avec professionnalisme et évalués avec rigueur. Les champs d'intérêt, motivations, aspirations et inclinations personnels sont définis avec discernement. Les choix de positionnement et d'orientation (objectifs, valeurs et vision de carrière) sont en cohérence avec le métier visé et argumentés. Les objectifs professionnels à court et à long terme sont clairement détaillés et adaptés au métier visé.</p>
<p>A.2. Mise en œuvre d'actions de communication et de rencontres professionnelles en vue de créer, développer et entretenir un réseau spécifique au domaine de l'audiovisuel et/ou cinématographique tout au long de sa carrière</p>	<p>C.5.2. Constituer un réseau relationnel au sein de son secteur d'activité, en identifiant et en mettant en œuvre les actions favorisant son insertion dans sa communauté professionnelle (participation aux salons professionnels, utilisation de plateformes en ligne, projets collaboratifs ou associatifs, ...) permettant l'établissement de contacts porteurs d'opportunités pour développer et pérenniser son activité professionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - constituant un portefeuille de contacts et en analysant les actions de communication et de rencontres réalisées <i>Compétence C.5.2</i> - rédigeant sa stratégie de développement et d'entretien des contacts établis au sein de son réseau <i>Compétence C.5.3</i> - élaborant un tableau analytique des projets et opportunités professionnels sélectionnés <i>Compétences C.5.4 et C.5.5</i> 	<p>CR2. Les différents réseaux professionnels et acteurs du secteur (prestataires, entreprises, associations, professionnels indépendants, France Travail, ...) sont identifiés, caractérisés et hiérarchisés de manière structurée au regard de leur intérêt avec le projet professionnel. Les différents modes de constitution d'un réseau professionnel mené (actions de communication et de rencontres professionnelles) sont analysés avec rigueur et favorisent l'insertion dans la communauté professionnelle visée. Les plateformes en ligne et médias sociaux (LinkedIn, Unifrance, ...) sont utilisés avec maîtrise. La description de leurs profils y est rédigée avec exhaustivité. Les contacts intégrés à son portefeuille professionnel sont variés (cinéma, audiovisuel, animation, télévision, ...) et adaptés à son projet de carrière. Ils sont porteurs de facilitation et d'opportunités au niveau professionnel.</p>

	<p>C.5.3. Établir des liens durables avec des collaborateurs et des commanditaires pendant et hors périodes de production, en construisant des relations de confiance et d'estime mutuelle pour favoriser les sollicitations professionnelles et projets de collaboration.</p>	<p>Épreuve orale Le candidat argumente à l'oral ses choix professionnels de façon critique et présente la démarche de négociation adoptée auprès des commanditaires devant un jury évaluateur indépendant. La présentation orale est suivie d'un moment de questions/réponses entre le jury et le candidat.</p> <p>Projet E.5.2 : Mises en situations professionnelles réelles écrites et orales individuelles.</p>	<p>CR3. La stratégie d'entretien et de développement de son réseau professionnel recense les différentes actions à mener (gestion des plateformes en ligne, des médias sociaux, évènementiels, ...). Elle est précise et performante. Les contacts intégrés à son réseau professionnel sont entretenus avec soin et actualisés régulièrement. Le réseau est géré avec proactivité (participation aux événements, fréquence des interactions, ...) de manière virtuelle et/ou physique. Les liens professionnels avec les contacts existants sont renforcés sur le long terme. Le réseau professionnel constitué avec pragmatisme permet le développement continu de son activité et une réussite professionnelle à long terme.</p>
<p>A.3. Définition de son engagement auprès de commanditaires du milieu artistique en termes d'opportunités professionnelles et de conditions de travail (matériel, environnement, horaires, ...)</p>	<p>C.5.4. Évaluer les propositions de collaboration sur des productions, au moyen d'un tableau analytique, en déterminant leur intérêt technique et artistique et leur portée pour sa carrière, pour sélectionner les projets sur lesquels s'impliquer professionnellement.</p>	<p>Épreuve écrite Le candidat rédige un dossier de veille en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analysant le marché du travail et les offres d'emploi du secteur d'activité ; - réalisant des interviews de professionnels exerçant le métier visé ; - identifiant les évolutions techniques, artistiques, réglementaires et environnementales inhérentes à son secteur professionnel. <p><i>Compétence C.5.6.</i></p>	<p>CR4. Les projets et opportunités professionnels sont recensés de manière structurée et sont répartis en fonction de leur intérêt technique et/ou artistique. L'analyse faite est synthétique et précise. Les propositions de collaboration sont sélectionnées avec justesse et sont cohérentes avec le métier visé. Elles contribuent au renforcement des compétences métiers et au développement de sa carrière professionnelle.</p>
	<p>C.5.5. Négocier son engagement sur les productions sélectionnées, en définissant avec les commanditaires ses conditions de travail (horaires, salaires, environnement, ...) et les moyens matériels mis à disposition (outils de travail, équipement de sécurité, ...), en tenant compte des normes légales en vigueur (droit du travail, conventions collectives, ...), pour garantir son implication dans le projet et la viabilité de son activité.</p>	<p>Épreuve orale Chaque candidat présente et argumente à l'oral sa méthode de veille adoptée et les impacts de l'évolution du secteur sur ses compétences professionnelles de façon critique face à un jury évaluateur indépendant. Cette présentation orale individuelle et</p>	<p>CR5. Les conditions de travail (horaires, salaires, environnement, ...) et les moyens matériels mis à disposition (outils de travail, équipement de sécurité, ...) sont répertoriés dans le tableau analytique de manière exhaustive. Les négociations contractuelles exposées à l'oral respectent les normes légales en vigueur du secteur audiovisuel et/ou cinématographique. La viabilité de sa carrière professionnelle est assurée au moyen de négociations adaptées au contexte. Les attentes relatives aux conditions de travail sont argumentées à l'oral de manière claire et concise.</p>

<p>A.4. Stratégie de veille technique (process de réalisation et nouvelles technologies), artistique et juridique tout au long de sa carrière ; analyse des opportunités d'évolution dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel</p>	<p>C.5.6. Veiller au maintien et à l'évolution de ses compétences techniques et artistiques, en définissant une méthode de veille technique adaptée (analyse du marché du travail, abonnement à des newsletters spécialisées, réalisation d'interviews auprès de professionnels, ...) et en enrichissant ses références en matière de droit, d'écoproduction, d'inclusivité, de législation du travail, des conventions collectives pour assurer son attractivité professionnelle et son employabilité auprès des commanditaires du secteur audiovisuel et/ou cinématographique.</p>	<p>suivie d'un moment de questions/réponses entre le jury et le candidat.</p>	<p>CR6. La méthode de veille employée est performante et décrite avec clarté (analyse du marché, interviews de professionnels du secteur, ...). Les offres d'emploi sélectionnées sont actuelles et sont issues de diverses plateformes (Indeed, France Travail, LinkedIn ...). Les besoins du marché en termes de compétences y sont analysés avec discernement. Les professionnels interviewés (directeur de production, chef de postes, prestataires, ...) sont choisis de manière judicieuse et les questions posées sont adaptées au projet de veille. Les évolutions techniques, artistiques, juridiques et environnementales de l'industrie cinématographique et/ou audiovisuelle sont clairement identifiées et permettent de justifier de son développement professionnel (positionnement, compétences, réseautage, ...). L'intérêt des évolutions repérées est analysé avec rigueur et répond au projet professionnel. Les sources d'informations (Légifrance, CNC, CPNEF, Ecoprod ...) sélectionnées et exploitées sont adaptées au contexte (droit, écoproduction, inclusivité, législation du travail, ...) et reconnues par la profession. La veille professionnelle est alignée avec les tendances actuelles (évolutions techniques, artistiques, réglementaires et environnementales) et émergentes du marché de l'audiovisuel et du cinéma.</p>
---	---	---	--

Modalités d'obtention de la certification :

1 - Pour les candidats issus de la formation, les modalités d'évaluation sont les suivantes :

- La validation totale de la certification implique la validation des cinq blocs de compétences.
- La validation par bloc peut être acquise de façon indépendante et donne lieu à un certificat de bloc.
- Un stage de 8 semaines minimum dans le secteur visé par la certification doit être effectué. Il contribue à la rédaction et présentation orale du dossier de projet professionnel.

2 - Pour les candidats issus d'une démarche de VAE :

L'évaluation est fondée sur l'examen d'un dossier professionnel et des preuves au regard des compétences décrites dans le présent référentiel.

- La validation peut être totale : les acquis de l'expérience du candidat sont conformes aux connaissances, aptitudes et compétences exigées par le référentiel.
- La validation peut être partielle : le jury estime que les acquis de l'expérience du candidat sont en partie en adéquation avec les attendus de la certification et lui permettent de répondre partiellement aux objectifs de cette certification. Le jury précise alors le(s) bloc(s) de compétence(s) manquant(s) et conseille le candidat sur une formation à mettre en œuvre.

3 – Pour les candidats en situation de handicap :

Pour les candidats en situation de handicap, un aménagement des modalités d'évaluation est mis en place tout au long de leur formation afin de garantir une égalité de traitement et de lutte contre toutes formes de discrimination, pour une meilleure inclusion.

Les aménagements sont mis en place, en début de formation, en lien avec le référent handicap et l'équipe pédagogique en fonction du type de handicap de l'apprenant.

Les aménagements dans le cadre des examens peuvent être les suivants : allongement du temps d'examen avec un tiers temps, possibilité de sortir de la salle dès le début de l'épreuve pour la prise de médicaments, possibilité d'utiliser son ordinateur, sa calculatrice ou tout autre matériel autorisé en amont, possibilité de rédiger dans une salle à part avec un lecteur et/ou un scripteur, possibilité d'utiliser des logiciels spécifiques au type de handicap (surdité, handicap visuel, etc.), possibilité d'aménagement de matériels spécifiques (chaise, table, souris, ...) et possibilité d'adapter les sujets d'examens au handicap (taille de la police, amplification du son, positionnement dans la salle, etc.).

Les examinateurs et membres du jury sont informés en amont de la situation de handicap du candidat et veille à une égalité de traitement.